



GUIDE PRATIQUE

Prévenir le « michetonnage » chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir

Juillet 2016

Ce guide pratique est une ressource pour les professionnels qui accompagnent des adolescent(e)s engagé(e)s dans des conduites à risques pré-prostitutionnelle et/ou qui souhaitent mettre en œuvre des actions de prévention. Ce document est le produit des travaux réalisés par un groupe de professionnels issus du social, de l'éducatif et du sanitaire, lors d'une formation-action intitulée « *Le Michetonnage chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir* ». Celle-ci co-organisée par la MMPCR et l'association Charonne s'est déroulée de janvier à juin 2016. Ce guide synthétise des connaissances, propose des pistes de réflexions et d'actions. Il a vocation à être réactualisé.

La MMPCR

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, créée à l'initiative du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de la Ville de Paris, a pour objectif général d'accompagner les professionnels dans la compréhension des processus des conduites à risques et la mise en œuvre d'actions de prévention qui visent à limiter l'incidence et à réduire les effets négatifs de ces conduites. Cette structure-ressource métropolitaine intervient à la croisée des champs de la cohésion sociale, de l'éducatif, de la santé, de l'insertion et de la justice, pour promouvoir la prévention des conduites à risques.

L'association Charonne

L'association Charonne est spécialisée dans le champ des addictions (elle gère des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues - CAARUD et des Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie - CSAPA) et dispose d'un "pôle prostitution" et d'un "pôle prévention". Elle a mis en place une "Consultation Sexo" destinée à accueillir les jeunes ayant des conduites à risques sexuelles et les professionnels qui les suivent.

I. LE « MICHETONNAGE » ... DE QUOI PARLE-T-ON ?

-  **Le michetonnage comme conduite pré-prostitutionnelle** p. 3
Encadré : Michetonnage : généalogie d'un mot argotique
-  **Le michetonnage comme conduite à risques** p. 4
-  **Définition : le michetonnage, une conduite à risque pré-prostitutionnelle** p. 4

II. ENGAGER LA RELATION D'AIDE AVEC L'ADOLESCENTE

-  **Repérer une situation de michetonnage : 14 signes d'alerte** p. 5
-  **Engager la relation d'aide en se référant à la loi** p. 7
Encadré : Bulletin officiel du ministère de la Justice n° 86 (1er avril - 30 juin 2002)
-  **Les textes de loi** p. 8

III. LE SUIVI SOCIAL, EDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE

-  **Accepter de se « décentrer » et inscrire le suivi dans la durée** p. 10
Encadré : Estime de soi et « bénéfices secondaires »
Encadré : Soraya : toutes les transgressions... jusqu'au déclic
-  **Informé sur les risques et les réduire** p. 12
Encadré : Quand ça bascule dans la prostitution...
-  **Développer l'estime de soi** p. 14
Encadré : Une vidéo pour parler du consentement
Encadré : La notion d'hypersexualisation
Encadré : Les garçons aussi
-  **Le travail avec les parents** p. 17

IV. TRAVAILLER EN RESEAU ET ORIENTER

-  **Créer son réseau et développer des fonctionnements « souples »** p. 18
-  **Accompagner vers les soins et prendre en charge les traumatismes** p. 18
Encadré : La santé sexuelle
-  **Travailler sur les réseaux sociaux** p. 19

V. LES RESSOURCES

-  **Lieux d'écoute et espaces d'accueil** p. 20
-  **Agir en protection de l'enfance et/ou en justice** p. 22
-  **Ressources pour la santé sexuelle et l'accès à la contraception** p. 22
-  **Prise en charge des traumatismes** p. 23
-  **N° Vert** p. 23

I. LE « MICHETONNAGE »... DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le michetonnage comme conduite pré-prostitutionnelle

Si le michetonnage est bien une transaction économique-sexuelle, il ne prend pas la forme explicite d'un rapport sexuel tarifé. La part économique de la transaction se présente généralement sous la forme de « cadeaux », de « secours » (hébergement, repas...), voire de « soutien », si bien que la relation entre le ou la jeune qui michetonne et la personne qui « donne » des biens, de l'argent ou des avantages matériels apparaît comme beaucoup plus ambivalente que celle qui lie la prostituée à son client. Cette ambiguïté témoigne de relations plus complexes, où se mêlent rapports de force (sentiment que celui qui paye est un « pigeon »), liens d'affection (sentiment que le « cadeau » est une preuve d'attachement) et attentes en termes de reconnaissance (sentiment d'avoir de la valeur aux yeux de celui qui fait des « cadeaux »). Cette complexité dans le lien favorise la dénégation du caractère prostitutionnel de la relation et, comme telle, elle peut faciliter une entrée, à bas bruit, dans la prostitution.

Michetonnage : généalogie d'un mot argotique

Le mot « michetonner » vient de l'argot allemand, un « Mikel » étant une dupe. Mikel est francisé sous la forme « miché » ou « michet ». « *Miché se dit d'un sot qui s'est laissé duper* » nous dit le Dictionnaire de Trévoux (1771). Très vite, le mot a servi à désigner le client de la prostituée, assimilée à une dupe : « *Michet : Homme qui paye les femmes autrement qu'en belles paroles* », nous dit le Dictionnaire d'argot moderne de Lucien Rigaud (1888). Alors que « Michet » désigne le client riche et généreux, « micheton » est forgé pour désigner le client désargenté (« *jeune homme, rhétoricien, qui apporte à une femme le peu d'argent dont il dispose, et qui, au besoin, en dérobe à sa famille* » - Rigaud (1888). A la fin du siècle, « micheton » a éclipsé « michet » pour désigner le client. Jean Lacassagne et Pierre Devaux, dans *L'argot du "milieu"* (1948) définissent le fait de « michetonner » comme l'action de « *chercher des clients dans la rue ou dans un café* ». Le BOB, dictionnaire d'argot & français familier en ligne, synthétise les différents sens que peut prendre le mot « michetonner » : « *se prostituer occasionnellement, se faire entretenir c/ relations sexuelles, faire un client de temps en temps pour gagner un peu d'argent pour se payer le superflu ; chercher le client (prostituée), celui qui va payer* ». Au début du XXI^e siècle, le mot passe dans l'argot de la banlieue. Par exemple, chez Samira Belil (*Dans l'enfer des tournantes*, 2003 : « *d'autres fois, j'apprends à michetonner, à gratter du fric* ») pour désigner des relations affectives et/ou sexuelles entretenues pour obtenir des subsides, un hébergement ou des cadeaux. Si la michetonneuse définit sa conduite comme le fait de « se trouver un pigeon » qui paye, les autres disent d'elle qu'elle est la « michto » d'Untel, c'est-à-dire sa « pute ».

Le michetonnage comme conduite à risques

Le sociologue David Le Breton propose des conduites à risques cette définition très générale : les conduites à risques « englobent une série de comportements disparates mettant symboliquement ou réellement l'existence en danger. Leur trait commun consiste dans l'exposition délibérée du jeune au risque de se blesser ou de mourir, d'altérer son avenir personnel, ou de mettre sa santé en péril. » Si les prises de risques sont des expériences structurantes pour le sujet (c'est permettant des apprentissages, de gagner en assurance et en confiance en soi), *a contrario* ce qui définit la conduite à risque est le fait que l'individu semble rechercher activement la mise en danger de lui-même. Contrairement à cela, dans une prise de risques, le danger peut être rencontré, mais ne constitue pas un but en soi.

Cette recherche du danger a des causes diverses, en lien avec une estime de soi défaillante : la capacité à surmonter le danger nourrit un sentiment illusoire d'omnipotence et produit un intense sentiment d'exister. Cette exposition au danger peut satisfaire des buts plus inconscients : se mettre en danger pour inquiéter les proches (conduite dite « d'appel »), lutter contre la dépressivité ou obtenir, grâce à l'épreuve, une transformation quasi « initiatique » de soi-même. Ce peut être aussi une manière de tenter « d'exorciser » des vécus traumatiques plus ou moins refoulés...

La conduite à risques, par sa répétition, peut s'imposer comme une pratique qui « structure » le quotidien du sujet : elle tend à organiser le mode de vie (temps passé, mobilisation de ses ressources), à déterminer un réseau de sociabilité (des pairs ayant les mêmes conduites, des personnes qui peuvent « initier ») et être investie au détriment d'autres activités (scolarité, insertion). L'engagement dans une conduite à risques induit des représentations (sur les risques, sur la loi, sur la société). Le sujet en retire des bénéfices secondaires qui contribuent à une forme d'équilibre personnel (sentiment de bien-être, de valorisation de soi...), en dépit des difficultés qu'il peut accumuler. Le déni du risque, des dommages subis et le sentiment d'invulnérabilité sont des facteurs aggravants qui favorisent l'enkystement dans cette conduite.

Dans le cas du michetonnage, le ou la jeune s'expose à des risques tant sanitaires (IST, violences, notamment sexuelles...) que sociaux (rupture familiale, fugue, déscolarisation, stigmatisation par les pairs...) qui peuvent induire des dommages susceptibles d'altérer sévèrement l'estime de soi et de favoriser l'entrée dans la prostitution.

Définition : Le michetonnage, une conduite à risque pré-prostitutionnelle

Le michetonnage est le fait pour une personne vulnérable (notamment du fait de sa minorité et/ou d'un contexte de souffrance psychosociale et/ou de précarité sociale) de s'engager dans une conduite à risques, où la mise en danger de soi est liée à des relations sociales et affectives structurées par des transactions économique-sexuelles qui ne prennent pas la forme d'une rémunération d'actes sexuels tarifés, ou pas explicitement, ou encore, qui ne sont pas perçus comme tels (mais, par exemple, comme un « cadeau » valorisant, un « soutien », etc.).

II. ENGAGER LA RELATION D'AIDE AVEC L'ADOLESCENT-E

Repérer une situation de michetonnage : 14 signes d'alerte

Pour engager la relation avec un(e) adolescent(e) qui « michetonne », il faut au préalable reconnaître l'existence de ce type de pratique dans le public que l'on suit habituellement. Il faut aussi renoncer à tout « profilage » : le michetonnage concerne des jeunes de la classe moyenne comme des classes populaires, issus de familles françaises comme de familles migrantes, ayant grandi dans des familles traditionnelles comme dans des familles monoparentales...

Aucun des « signes d'alerte » proposés ci-après, pris isolément, ne peut laisser présumer une situation de michetonnage. Chacun d'eux peut renvoyer à des situations très diverses. Par contre, leur cumul et leur répétition doivent alerter. Notons aussi que, selon les cadres d'intervention professionnels, certains de ces « signes » seront observables et d'autres non ; d'où l'intérêt de travailler en réseau avec des professionnels qui rencontrent le mineur dans d'autres contextes (pour autant que ces derniers pourront garantir la confidentialité des échanges). Enfin, lorsqu'un(e) jeune présente un profil qui laisse présumer une situation de michetonnage, il convient de s'intéresser aux jeunes de son entourage, qui peuvent être, plus discrètement, dans des conduites analogues.

1. Le/la mineur(e) reçoit fréquemment des « cadeaux » sans en expliquer la provenance, ce qui interroge puisqu'il/elle devrait exprimer de la fierté, si ces cadeaux étaient le fruit d'une générosité véritable.
2. Le/la mineur(e) possède des biens de grande valeur (notamment high tech) qui contrastent avec les revenus familiaux et il/elle fait des sorties qui coûtent cher.
3. Le/la mineur(e) dispose de sommes importantes en liquide, qui contrastent avec les revenus familiaux.
4. Le/la mineur(e) transporte une arme et/ou des boîtes de préservatifs et/ou des cartes d'affaires d'endroits habituellement non fréquentés par les mineurs (hôtel, bar à chicha...), signes qui témoignent d'un mode de vie ou de comportements décalés par rapport à ceux des autres adolescents.
5. Le/la mineur(e) a un usage intensif des technologies de la communication, possède parfois plusieurs portables (ce qui peut permettre de différencier les appels des proches de ceux d'autres correspondants), change fréquemment de numéro de téléphone (ce qui peut renvoyer à des situations de danger). Il/elle est très actif(ve) sur les réseaux sociaux où il/elle se met en scène en empruntant des codes « hypersexualisés ». Il/elle veille à ce que ses conversations ne soient pas écoutées et peut s'absenter précipitamment à la suite d'appels téléphoniques, sans donner d'explication.

6. Le/la mineur(e) « découche » fréquemment et prolonge parfois ses absences par des fugues ; il/elle peut quitter très tôt le domicile pour échapper au contrôle parental.
7. Le/la mineur(e) peut avoir rompu avec ses réseaux de sociabilité antérieurs et fréquenter de manière exclusive un groupe de pairs qui partage son mode de vie décalé et les mêmes comportements « hypersexualisés ». Ses liens de « solidarité » avec ce groupe peuvent l'amener à participer à des bagarres (bagarre de garçons/bagarre de filles) et il/elle peut faire l'objet de rumeurs répandues par des jeunes qui stigmatisent sa conduite.
8. Le/la mineur(e), dans les entretiens, évoque des expériences sexuelles dégradantes, voire violentes, sur un ton quasi indifférent, comme s'il s'agissait d'expériences « normales » ou qui ne l'affectaient pas.
9. Dans le cas d'une mineure : elle s'habille avec des vêtements qui répondent à des codes hypersexualisés et soutient, dans son discours, que, de la sorte, elle se valorise à ses propres yeux et à ceux d'autrui ; le fait qu'elle soit, à d'autres périodes, sale et négligée peut être évocateur d'expériences dégradantes.
10. Dans le cas d'une mineure : elle a des relations avec des hommes plus âgés qu'elle et qui font un étalage ostentatoire de leur réussite matérielle (par exemple, un homme qui récupère et accompagne la jeune fille dans une voiture luxueuse). L'attrait pour des « bad boys » qui disposent de revenus conséquents, parfois en lien avec des activités illicites, est observé.
11. Dans le cas d'une mineure : elle a souvent dans son sac des vêtements et de la lingerie (pour pouvoir changer d'aspect après avoir quitté le domicile, en prévision de découchages prolongés, etc.).
12. L'engagement dans des conduites de michetonnage peut être corrélé avec un processus de décrochage scolaire. La conduite de michetonnage peut induire un processus de décrochage ou l'exacerber).
13. L'engagement dans des conduites de michetonnage peut être corrélé avec des conduites à risques (notamment des usages abusifs de substances psychoactives), des troubles somatiques (maux de tête, de ventre, cutanés...), du comportement (scarification, boulimie-anorexie), de l'humeur (par exemple, alternance de phases de fatigue et de dépressivité et de phases d'euphorie et d'exubérance). La conduite de michetonnage peut induire ces troubles ou réactiver une souffrance psychique liée à des vécus traumatiques antérieurs.
14. L'engagement dans des conduites de michetonnage peut être corrélé avec des comportements problématiques vis-à-vis des parents et des professionnels, notamment marqués par une alternance entre des attitudes d'hostilité, de rejet des cadres, de dissimulation, d'instrumentalisation et de séduction.

Engager la relation d'aide en se référant à la loi

Se référer à la loi est nécessaire, mais pas suffisant. Il faut s'y référer pour renvoyer à l'adolescent(e) qu'il/elle se met en danger et que nous sommes fondés à nous en inquiéter. Mais le rappel de la loi ne doit pas nous dispenser d'un travail d'élaboration d'un lien de confiance suffisant qui permette à l'adolescent(e) d'élaborer sur le sens de sa conduite, de réajuster son comportement et d'accepter une aide appropriée. Il convient aussi de se défaire de représentations fausses, notamment celle qui prétend qu'il existerait une « majorité sexuelle ». Cette croyance résulte de ce qu'avant la loi du 4 avril 2006, le mariage des mineures émancipées était autorisé dès 15 ans (aujourd'hui, il l'est à partir de 18 ans, comme pour les garçons). Un(e) mineur(e) quel que soit son âge reste un mineur(e) ! Au mieux, on peut parler de "prémajorité" dans la mesure où la mineure de 15 ans peut faire valoir des droits, notamment pour accéder à la contraception ou à l'IVG.

- **Que dit la loi concernant le/la mineur(e) :** le/la mineur(e) est libre de faire l'expérience de la sexualité. Il n'est pas formellement interdit au mineur d'avoir des relations sexuelles dans le cadre de transactions économique-sexuelles. Enoncer l'absence d'interdit légal est pertinent, car l'expérience montre que nombre de mineur(e)s, persuadé(e)s d'avoir un comportement illicite, refusent de demander de l'aide.
- **Que dit la loi concernant le majeur :** la loi pose des interdictions, accompagnés de sanctions pénales, pour prévenir des situations d'abus sexuels du majeur sur le mineur. Les relations sexuelles entre un adulte et un(e) mineur(e) de moins de 15 ans sont interdites. Les relations prostitutionnelles avec un(e) mineur(e) de moins de 18 ans, c'est-à-dire le fait de « rémunérer » le/la mineur(e) en échange d'une relation sexuelle, sont interdites. Les violences sexuelles sont évidemment punies par la loi.
- **Que dit la loi concernant les relations entre mineurs de moins de 15 ans et mineurs plus âgés (15-17 ans), voire les jeunes majeurs :** bien que la loi ne dise rien de très précis, il est admis que, si les adolescents appartiennent à une même classe d'âge (par exemple, un(e) jeune de 14 ans et un(e) jeune de 17 ou 18 ans), les restrictions qui concernent l'adulte ne s'appliquent pas nécessairement, car la qualité des liens qui les unissent doit être prise en compte. Par contre, les relations prostitutionnelles, c'est-à-dire le fait pour un mineur, ou un jeune majeur, de rémunérer un autre mineur en échange d'une relation sexuelle, sont interdites. Les violences sexuelles sont évidemment punies par la loi.
- **Que dit la loi concernant l'acteur de la protection de l'enfance en lien avec le/la mineur(e) :** le fait qu'un mineur ait des relations sexuelles dans le cadre de transactions économique-sexuelles est une situation à risques et une conduite de mise en danger de soi qui doit alerter l'acteur de la protection de l'enfance. Cette situation justifie qu'il dise son inquiétude au jeune, qu'il énonce que son devoir est de rechercher s'il est en danger et, si c'est le cas, de faire un signalement et/ou de faire remonter une information préoccupante vers la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du département.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE n° 86 (1er avril - 30 juin 2002) :

« Le délit défini par le nouvel article 225-12-1 du code pénal [prostitution des mineurs] ne sanctionne pas toute relation de nature sexuelle avec un mineur qui donnerait lieu à une rémunération ou une promesse de rémunération, seuls étant réprimés les comportements qui interviennent dans le cadre d'une relation de prostitution. En effet, pour que le délit soit constitué, les nouvelles dispositions exigent à la fois l'existence d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération et le fait que le mineur se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle. (...) La notion de prostitution est identique à celle retenue dans les infractions de proxénétisme, que la Cour de cassation a défini comme "*le fait de se prêter, moyennant une rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui*" (Crim. 27 mars 1996, B. n° 138) » <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dacg86e.htm>

Les textes de lois

Concernant la prostitution des mineurs, le fait d'être client, comme le fait d'être proxénète, est pénalisé.

Art. 225-12-1	<p>Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.</p> <p>Est puni des mêmes peines le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations sexuelles de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur, due à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse.</p>
Art. 225-12-2	<p>Circonstances aggravantes</p> <p>Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende :</p> <ul style="list-style-type: none">1° Lorsque l'infraction est commise de façon habituelle ou à l'égard de plusieurs personnes ;2° Lorsque la personne a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de communication ;3° Lorsque les faits sont commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;4° Lorsque l'auteur des faits a délibérément ou par imprudence mis la vie de la personne en danger ou a commis contre elle des violences. <p>Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsqu'il s'agit d'un mineur de quinze ans.</p>

Concernant la sexualité entre majeur et mineur

Majeur sur mineur de 15 ans		
Art. 227-25	Atteinte sexuelle sans violence, contrainte, menace ou surprise.	5 ans de prison et 75 000€ d'amende
Art. 227-26	Circonstances aggravantes du 227-25 : <ul style="list-style-type: none"> • commis par ascendant ou ayant une autorité de droit ou de fait • commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions • commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice • lorsque le mineur a été mis en contact avec l'auteur via réseau sociaux • commis par une personne en état d'ivresse où sous emprise de stupéfiant 	10 ans de prison et 150 000€ d'amende
Majeur sur mineur de + 15 ans		
Art. 227-27	Atteinte sans violence, contrainte, menace ou surprise quand : <ul style="list-style-type: none"> • commis par ascendant ou ayant une autorité de droit ou de fait • commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions 	3 ans de prison et 45 000€ d'amende

Qu'il s'agisse de majeurs ou de mineurs, les violences sexuelles font l'objet de poursuites pénales. La minorité de la victime est une circonstance aggravante.

Art. 222-22 Atteintes sexuelles autre que le viol Et 222-27 à 222-30	Toute atteinte sexuelle commise avec violence contrainte menace ou surprise	Délit : <u>majeur</u> 5 ans de prison, 75 000 € <u>Mineur de 15 ans</u> - 7 ans de prison, 100 000 € - 10 ans de prison, 150 000 € commis par un ascendant, personne ayant autorité, commis en groupe, blessure ou lésion	Prescription 3 ans 10 ans après la majorité 20 ans après la majorité
Art. 222-23 Le viol	Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, menace, contrainte ou surprise	Crime : - 15 ans de prison - 20 ans : sur mineur de 15 ans Par ascendant, personne ayant autorité... - Perpétuité : viol + tortures ou actes de barbaries.	Prescription Majeure : 10 ans après les faits. Mineure : 20 ans après la majorité.

III. LE SUIVI SOCIAL, EDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE

La relation de confiance avec l'adolescent(e) est essentielle. Se positionner en entrepreneur de morale, stigmatiser le caractère prostitutionnel des comportements, dramatiser la situation ou, à l'inverse, banaliser la conduite ne peuvent que mettre en échec la relation. Cette dernière suppose une approche « globale » de la personne, une non-focalisation sur son comportement : l'adolescent(e) a sans doute d'autres difficultés que sa conduite de michetonnage, mais il/elle a surtout aussi des qualités, des compétences, des savoir-faire qu'il convient de valoriser.

Ce qui doit également nous appeler à renoncer à tout « moralisme » est que nos éventuelles « prescriptions » (aussi louables et bienveillantes soient-elles !) ne feront pas le poids face à un discours médiatique qui valorise « l'hypersexualisation » et les conduites de séduction vénale comme mode d'accès au succès, à la notoriété, à la consommation. Ce discours est alimenté par des publicitaires de l'industrie du luxe et de la cosmétique, des producteurs de télé-réalités ou de clips. L'Internet offre en outre une multitude de plateformes et de forums qui peuvent favoriser les transactions économique-sexuelles.

Accepter de se « décentrer » et inscrire le suivi dans la durée

Pour créer du lien avec l'adolescent(e), il convient d'accepter de se « décentrer », c'est-à-dire d'admettre que l'adolescent(e) peut avoir un point de vue différent du nôtre sur sa pratique, et de travailler à partir du sens que le/la jeune donne à sa conduite. Il faut entendre que ce point de vue s'étaye sur des « bénéfices secondaires » substantiels pour l'adolescent(e), qui y trouve un moyen de se « valoriser » en mettant en avant un « capital beauté », un « capital séduction ».

Estime de soi et « bénéfices secondaires »

L'estime de soi dépend de l'amour de soi (suis-je aimable ?), de la confiance en soi (suis-je compétent(e) ?) et de l'image de soi (suis-je perçue(e) comme quelqu'un de valable ?). Le michetonnage permet de se valoriser. En effet, les « cadeaux » peuvent être perçus comme des « preuves » de l'attachement affectif de celui qui donne. Le fait de « faire payer » peut être considéré comme la « preuve » que l'on dispose d'un « pouvoir » de séduction, un « capital » de beauté qui donne de l'influence sur autrui, qui laisse espérer l'accès à une vie « meilleure ». Faire payer permet à des adolescent(e)s d'accéder à d'autres modes de vie, de se créer un réseau de nouvelles relations, de s'émanciper provisoirement de l'influence, voire de l'emprise familiale, de prendre de la distance avec le « quartier ». Faire payer est aussi un moyen de s'inscrire dans une relation dans laquelle on ne s'implique pas vraiment, notamment par crainte de s'engager affectivement... La séduction et le paraître permettent de s'imaginer devenir une « autre personne » et ainsi d'échapper aux difficultés liées au processus de construction de soi. Pour des jeunes filles issues des migrations, s'identifier aux « modèles » hypersexualisés promus par des médias, est un moyen d'échapper à la difficulté d'avoir à concilier des modèles de féminité traditionnels, transmis par la famille, et des modèles proposés par la société d'accueil.

Pour des garçons, cette pratique peut refléter des doutes sur son orientation sexuelle : avoir des relations sexuelles avec des hommes, mais avec une « justification » utilitaire. Cette conduite peut encore avoir des motivations plus inconscientes : vivre intensément pour échapper à la dépressivité, retourner le stigmate en « faisant la pute » quand on a grandi avec l'accusation d'être une « pute »... Ce comportement peut encore être en lien avec des vécus traumatiques, et tout particulièrement des abus sexuels. La séduction est aussi un moyen d'acquérir un pouvoir (réel ou supposé) sur l'autre, de telle sorte qu'elle confère le sentiment de maîtriser la relation.

Se « décentrer », ce n'est pas renoncer à son propre point de vue et encore moins admettre comme « vrai » celui de l'adolescent(e). C'est accepter l'idée que l'adolescent(e) trouve une forme d'équilibre personnel grâce à cette pratique et que l'enjeu est de l'accompagner dans la recherche d'un nouvel équilibre qui n'implique pas de telles mises en danger. Il en découle la nécessité d'inscrire la relation dans le temps, pour accompagner l'adolescent(e) dans un travail de construction de lui/d'elle-même. L'inscription du suivi dans le temps est d'autant plus nécessaire que les « stigmates » liés à l'engagement dans ces pratiques sont durables.

Soraya : toutes les transgressions... jusqu'au déclic

Témoignage de Katia Baudry, éducatrice à Rue et cité (Montreuil)

« Je connais Soraya depuis six ans. À 11 ans, elle en paraissait déjà 16. Elle participait à des fêtes entre ados et commençait déjà à quitter son quartier pour aller à Paris ; à 12-13 ans, elle sortait en boîte de nuit et, à 14-15 ans, se rendait dans des soirées privées. Elle sortait avec des garçons bien plus âgés qu'elle et était en échec scolaire. Arrivée en France tardivement, Soraya est une blédarde, ce que son vocabulaire, son accent, ses comportements laissent deviner. À l'adolescence, elle était une chef de bande, ses parents n'avaient aucune emprise sur elle, elle traînait à la gare du Nord, était dans des passages à l'acte, allant en découdre juste parce qu'on l'avait mal regardée. Elle était parfaitement consciente du pouvoir qu'elle avait sur les hommes. Une de ses amies lui avait d'ailleurs un jour fait rencontrer un « petit vieux qui aime bien les Noires et qui est blindé », et elle y était allée. Selon elle, elle n'aurait pas été avec lui jusqu'à l'acte sexuel. Soraya avait enfin une image de lionne tant par son caractère que par son physique, sa coiffure. Elle était impressionnante et respectée. Elle faisait notamment autorité face aux garçons, qui lui enviaient son important réseau d'interconnaissances : beaucoup de bad boys mais aussi de Parisiens ayant de l'argent. »

« Un jour, son groupe a implosé et elle s'est rendu compte qu'elle devait se réinsérer. Nous avons travaillé quatre ans avec elle pour lui faire comprendre qu'elle aurait intérêt à cesser les bagarres, les rackets et autres situations limites. À 16 ans, elle m'a dit en gros : « J'ai tout fait, je suis passée par toutes les étapes de la transgression, il faut que je change de cap. Si je ne réagis pas maintenant, je ne vais plus pouvoir être autonome, quitter ma famille, prendre un appartement, etc. ». Elle a eu un déclic.

Nous avons réussi à l'intégrer dans une formation, elle a fait un CAP « restauration » et a changé. Elle a cessé d'avoir des cheveux à la rebelle, a adopté des tenues plus adaptées au monde du travail. Elle se levait à 6 heures du matin pour se rendre sur son lieu d'apprentissage. Pourtant, quand elle prenait le bus, les femmes du quartier lui disaient qu'à cette heure, forcément, elle devait revenir de fête... À 19 ans, alors qu'elle travaille, on lui renvoie toujours cette image. Cela lui colle à la peau et la ramène en arrière ce qui pourrait la fragiliser. Souvent, les jeunes filles qui ont un fort parcours de transgression ne réussissent à perdre cette réputation que lorsqu'elles se marient ou deviennent mères car alors elles acquièrent un autre statut.»

Informer sur les risques et les réduire

Informer sur les risques est nécessaire. Il faut le faire pour renvoyer à l'adolescent(e) qu'il/elle se met en danger et que nous sommes fondés à nous en inquiéter. Quand l'abandon de la pratique à risques n'entre pas dans les objectifs de l'adolescent(e), la mise en place de stratégies de réduction des risques sont à encourager.

Dans le contexte du michetonnage, les principaux risques sont :

- **les risques sanitaires** : ils recouvrent les infections sexuellement transmissibles (IST), la santé gynécologique (hygiène, IVG, grossesses), les problèmes somatiques récurrents (maux de tête, douleurs abdominales, problèmes cutanés...).
- **Les risques sociaux** : stigmatisation, rumeur, rupture familiale, décrochage scolaire, abandon de projets d'insertion.
- **Les risques de violences** : agressions, violences sexuelles.
- **Les risques psychologiques** : dégradation de l'estime de soi, exposition à des situations face auxquelles l'adolescent(e), n'ayant pas la maturité suffisante, ne pourra répondre efficacement, troubles de stress post-traumatique, sentiment de décorporalisation, engagement dans d'autres conduites à risques.
- **Le risque d'entrer dans la prostitution** : ce risque est accru dans les contextes d'errance et de fugue.

Quand ça bascule dans la prostitution...

Au Tête à Tête, dispositif rattaché à la MMPCR et sis dans le centre commercial Rosny 2, un éducateur a été confronté à une situation de michetonnage particulièrement alarmante. Témoignage d'Ousmane Sissoko.

« Une adolescente est arrivée un jour au Tête à Tête accompagnée d'un éducateur qui souhaitait la sensibiliser à ses usages abusifs de cannabis. Malgré ses 15 ans, elle en paraissait

18. Au premier rendez-vous, la jeune n'a voulu parler ni de ses consommations, ni d'autre chose d'ailleurs. J'ai, en revanche, remarqué qu'elle tenait son téléphone en main et qu'elle était extrêmement sollicitée. Je lui ai dit qu'elle pouvait répondre si cela lui paraissait urgent. Elle m'a répondu : *“Non, tranquille ! C'est un mec qui veut me gérer [sortir avec elle], mais je le fais galérer car je ne veux pas.”* Nous avons alors abordé sa vision des relations garçons-filles. Elle m'a alors confié avoir plusieurs petits copains en même temps. Cela lui permettait, selon elle, de gérer la situation selon ses envies, surtout lorsqu'elle était en fugue. Elle semblait contente et même fière d'elle en me disant cela. Elle faisait le parallèle avec son échec scolaire, assurant qu'à l'inverse, avec les hommes, elle savait y faire. Ce premier entretien s'est clos sur les différents moyens existants de protection et de contraception.

Lors du deuxième rendez-vous, elle est à nouveau venue avec son éducateur. Elle m'a fait part de sa situation amoureuse : elle s'était mise avec celui qui avait tenté désespérément de la rejoindre à la rencontre précédente. Elle m'a confié être amoureuse et que cet homme la respectait. Ils se voyaient à l'hôtel, et non plus dans des voitures comme cela était le cas avec ses anciens petits copains. Elle m'a paru bien dans sa tête comme dans son corps. Plus tard, de passage à Rosny 2, elle en a profité pour donner de ses nouvelles. L'échange fut informel et assez rapide.

Quelques semaines après, son éducateur nous a appris que l'adolescente était en fugue depuis déjà un certain temps. Une semaine plus tard, cette dernière est repassée nous voir. Elle n'était pas seule, mais accompagnée de deux hommes qu'elle a pris soin de laisser à l'entrée du Tête à Tête. Elle était venue me montrer sa nouvelle acquisition : une paire de baskets convoitée de longue date. Lorsque je lui ai demandé comment elle les avait eues, elle m'a répondu : *“T'inquiète pas !”*. J'ai alors cherché à faire le point sur l'état de sa fugue mais elle a fui la discussion. Devant mon insistance, elle a fini par lâcher juste avant de partir : *“Si tu sais ce que je fais en ce moment, tu ne vas pas être content.”* ».

Par la suite, je me suis mis en relation avec son éducateur référent qui m'a confirmé qu'elle était toujours en fugue. Nous n'avons plus eu de nouvelles ensuite pendant plusieurs mois. Lorsqu'elle est revenue, ce avec son éducateur, elle m'a expliqué ce qui s'était passé pendant sa fugue. De sa position de dominante au départ, elle était passée à une position de dominée. Elle m'a expliqué avoir été prise dans un réseau de prostitution. Elle y était entrée de plein gré. Elle pensait gérer mais le piège s'est finalement refermé sur elle sans même qu'elle s'en aperçoive. Elle parlait avec beaucoup de détachement, de recul. Elle a dit avoir accepté de se prostituer pour les deux hommes afin qu'ils aient un peu d'argent mais avoir aussi vite déchanté quand elle s'est aperçue que son petit copain prostituait aussi d'autres femmes. Cependant, d'après ses dires : *“Il la mettait bien”*. Il la fournissait en cannabis et assurait ses repas.

Plusieurs fois, la jeune a voulu quitter ce réseau mais sa copine, qui y était également et qui s'y sentait bien, l'en dissuadait. Le déclic est survenu lors d'une soirée où tout a dégénéré, donnant lieu à des scènes violentes qu'elle n'a pas voulu détailler. Elle a alors appelé son éducateur dans la nuit. Il l'a retrouvée en pleurs, à moitié nue, à l'endroit indiqué. Cette jeune est consciente de ce qui lui est arrivé. Elle reconnaît avoir été naïve et que, si une situation semblable se représentait, elle sentirait le coup venir... »

Développer l'estime de soi

Engagé(e) dans la conduite de michetonnage, l'adolescent(e) compense bien souvent une estime de soi défaillante par des bénéfices secondaires (se valoriser grâce à son "capital beauté et séduction", par la possession d'objets de luxe, etc.). Il en résulte que le travail de renforcement de l'estime de soi est, ici, essentiel. Ce travail implique une approche globale de la situation du jeune, c'est-à-dire non seulement de ses diverses difficultés, mais aussi, et surtout, une prise en compte de ses compétences.

L'accompagnement passe par un travail de renforcement des compétences dites "psychosociales", à savoir : la capacité de l'individu à savoir résoudre les problèmes et à savoir prendre des décisions ; à avoir une pensée créatrice et à avoir une pensée critique ; à savoir communiquer efficacement et à être habile dans les relations interpersonnelles ; à avoir conscience de soi et à avoir de l'empathie pour les autres ; à savoir gérer son stress comme ses émotions.

Savoir résoudre les problèmes et savoir prendre des décisions.

Appliquées au contexte des conduites de michetonnage, ces compétences renvoient tout d'abord à la question de la prise en compte des risques et des réponses adaptées qui peuvent être mises en œuvre pour les réduire. L'adolescent(e) a le droit d'accéder à la sexualité, ce qui pose la question de l'accès à une contraception adaptée et de sa gestion. La capacité à prendre des décisions renvoie aussi à la question du consentement. Tantôt dans l'illusion d'être celui/celle qui décide parce qu'il/elle dominerait l'autre grâce à son pouvoir de séduction, tantôt pris/e dans des situations où ne pas coucher le/la ferait passer pour un(e) allumeur/meuse, l'adolescent(e) renonce bien souvent à s'interroger sur ce qu'il/elle désire, au juste. L'enjeu est d'accompagner l'adolescent(e) dans sa réflexion sur son désir : quelle relation souhaite-t-il/elle ?, quelles difficultés voit-il/elle dans la réalisation de ses souhaits ?, etc.

Une vidéo pour parler du consentement

Et si on remplaçait le mot relation sexuelle par tasse de thé pour mieux comprendre le consentement ? Dans une vidéo de 2mn50, une animation nous montre deux personnes face à une tasse de thé dans différentes situations et nous explique ce qui est bien ou mal. Par exemple, dans aucun cas, on ne peut forcer une personne à boire du thé même si on a passé du temps à le préparer. « Si vous êtes capable de comprendre quand quelqu'un ne veut pas de thé, pourquoi ne le comprendriez-vous pas quand ça s'applique au sexe ? ».

VF : <https://www.youtube.com/watch?v=fENmp2vNL7A> VOSTF :

<https://www.youtube.com/watch?v=XRAjPCifywE>

Avoir une pensée créatrice et avoir une pensée critique.

Un autre enjeu est d'aider au développement d'une pensée critique tant vis-à-vis des « modèles » hypersexualisés promus par les médias et les industries du luxe et de la mode que des représentations culturelles sur la sexualité et les relations hommes-femmes. L'enjeu est aussi de promouvoir une pensée créative, non normative, qui affirme qu'il y a une pluralité de manières de vivre sa sexualité, d'être un homme ou une femme.

La notion d'hypersexualisation

La notion d'hypersexualisation a été développée par une coalition de mouvements féministes et de mouvements de consommateurs canadiens. Elle se distingue de la « sexualisation » des messages publicitaires (communiquer sur le fait que tel produit est « destiné » aux filles, aux femmes, aux garçons, aux hommes). Le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs canadien en propose cette définition : « *L'hypersexualisation consiste à donner un caractère sexuel à un comportement ou à un produit qui n'en a pas en soi. C'est un phénomène de société selon lequel de jeunes adolescentes et adolescents adoptent des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces. Elle se caractérise par un usage excessif de stratégies axées sur le corps dans le but de séduire et apparaît comme un modèle de sexualité réducteur, diffusé par les industries à travers les médias, qui s'inspire des stéréotypes véhiculés par la pornographie : homme dominateur, femme-objet séductrice et soumise* » (2011).

Savoir communiquer efficacement et être habile dans les relations interpersonnelles.

Une chose est de savoir ce que l'on souhaite, il en est une autre d'être capable d'affirmer et de faire respecter ses choix. Une chose est de souhaiter mettre un préservatif, il en est une autre d'être capable de l'imposer au moment de l'acte sexuel. Dans le cadre du michetonnage, les relations, du fait de leur vérialité, sont empreintes de nombreuses ambiguïtés, d'où l'importance de développer une intelligence des situations, de repérer des processus de domination, de rabaissement, de culpabilisation qui peuvent générer des situations d'emprise psychologique. L'un des enjeux est de proposer une sorte « d'éducation sentimentale » qui développe les capacités à appréhender la complexité des relations affectives. Les supports créatifs comme le théâtre, les jeux de rôle ou la réalisation de films sont des outils de médiation efficaces pour analyser des situations problématiques, d'autant que le jeu permet de se mettre à la place de l'autre.

Avoir conscience de soi et avoir de l'empathie pour les autres.

Dans le michetonnage, l'adolescent(e) se construit fortement dans le regard de l'autre, sa « valeur » dépendant de sa capacité à susciter le désir. Il se révèle donc utile de mener un travail qui permet à l'adolescent(e) de se reconnaître lui/elle-même ses qualités, ses savoir-faire et savoir-être dans d'autres contextes que le michetonnage. Le développement de la conscience de soi est étroitement lié au sentiment d'empathie envers les autres. Les jeunes engagés dans des conduites de michetonnage ont tendance à en entraîner d'autres dans leur pratique et à les « initier ». Par

conséquent, ils les exposent à des situations potentiellement nocives. S'ils déniaient le tort qu'ils pourraient leur faire, ils deviennent encore moins capables de reconnaître leur propre souffrance.

Savoir gérer son stress comme ses émotions.

La conduite de michetonnage est source de nombreuses excitations en lien avec le danger, la transgression des normes sociales et familiales, l'obscénité de certaines pratiques. L'un des enjeux est de remettre la question du plaisir, à savoir l'état dans lequel on se sent bien, au cœur de la réflexion de l'adolescent(e) et de l'amener à distinguer excitation et plaisir. Des supports corporels, tels que la danse, la relaxation, le massage, le maquillage, etc., sont des outils de médiation efficaces pour parler du bien-être et du plaisir.

Les garçons aussi

Deux situations de michetonnage concernant de jeunes garçons ont été repérées par Étap'Ado. Témoignages de Bénédicte Rondel, cheffe de service.

« Agé de 16 ans, G. est homosexuel et dans des conduites de michetonnage. Il n'emploie pas directement ce terme mais parle facilement des jeunes hommes qu'il rencontre, des cadeaux qu'ils lui font. Il évoque aussi assez simplement sa consommation de drogues — de shit mais aussi de produits plus durs —, et le fait qu'il est devenu acteur dans des films pornographiques, dont certains sont vendus dans le commerce. G. fréquente Étap'Ado depuis deux ans. Il a assez rapidement évoqué sa situation, en particulier, grâce aux liens formidables qu'il a noués avec une éducatrice. Aujourd'hui, il continue à venir dans la structure mais cela surtout pour vérifier que nous sommes toujours là. Nous sommes pour lui un repère et un lieu où il sait qu'il pourra parler de tout.

Petit à petit, nous avons pu effectuer un travail avec la mère de ce jeune. Nous sollicitons l'accord de ce dernier avant d'aborder certains points avec elle. Celle-ci ne voyait que les mises en danger : mon fils se drogue, il tourne dans des vidéos pornos, etc. Peu à peu, nous avons bien avancé avec elle. Nous ne lui avons pas tout dit mais, notamment sur la question des drogues et des films X, nous avons bien progressé. Nous l'avons notamment aidée à réappivoiser son fils. Elle était seule avec lui et il a été témoin, petit, de violences conjugales. Du coup, à l'adolescence, il a vraiment essayé d'être l'homme de la famille, commandant, prenant les décisions, etc. Nous avons donc cherché d'abord à remettre la mère et le fils chacun à sa juste place et tous deux ont recommencé à se parler. Aujourd'hui, sur le plan du michetonnage, la question n'est sans doute pas réglée mais sur celui de la consommation de produits, G. envisage très sérieusement de travailler la question de l'addiction avec des spécialistes. Nous allons à son rythme. »

« Avec F., nous avons été très déstabilisés. Ce beau jeune garçon d'environ 16 ans avait tout d'une Lolita au masculin. C'était un homme-enfant, avec une bouille de petit et un corps vraiment sexué. Ce décalage était vraiment très impressionnant, troublant. Il était dans des situations de michetonnage avec des jeunes filles de 25-30 ans. Il recevait des vêtements, des

petits cadeaux, se faisait payer des nuits d'hôtel.... Parfois, il allait chez ces femmes, cela durait un jour ou deux, puis il allait chez une autre, puis il revenait... Ce qui nous avait mis la puce à l'oreille c'était la façon dont il se comportait sur notre site avec les autres filles. C'était : *"Je te fais un bisou et je te laisse faire la vaisselle à ma place"*... Et la fille s'exécutait. Entre grande douceur et tendresse, il était sans cesse dans la séduction. Il expliquait lui-même que son profil était rassurant. On sort là du stéréotype du bad boy, carré, plein de muscles. F. était totalement à l'opposé de cela et c'est sans doute ce qui, mine de rien, l'avait amené vers ces conduites. Il est resté trois nuits chez nous puis est reparti. Nous l'avons revu juste une fois ou deux mais nous n'avons pas pu vraiment effectuer d'accompagnement. »

Le travail avec les parents

En l'état actuel de nos connaissances, il nous est difficile de formuler des préconisations sur cet aspect de l'accompagnement. Dans certaines situations, le travail avec les parents apparaît indispensable pour assurer la protection de l'adolescent, quand, dans d'autres contextes, l'information des parents peut induire une rupture avec le/la jeune, voire des difficultés supplémentaires (par exemple, le renvoi dans le pays d'origine d'une jeune fille issue de l'immigration). Le travail avec les parents s'engage donc au cas par cas, en fonction de leur capacité à protéger leur adolescent(e). Cette question essentielle fera prochainement l'objet de recherches.

IV. TRAVAILLER EN RESEAU ET ORIENTER

Créer son réseau et développer des fonctionnements « souples »

Le suivi éducatif d'adolescent(e)s engagé(e)s dans des conduites à risques préprostitutionnelles requiert un travail de réseau pour répondre à la diversité des problématiques rencontrées (sociales, familiales, sanitaires, etc.). L'orientation vers des structures spécialisées comme vers des dispositifs de protection de l'enfance peut être mise en échec : par exemple, par une fugue du foyer. Il convient donc de garder le contact avec des acteurs de proximité en lien avec le/la jeune (association de prévention spécialisée, acteurs sanitaires et socio-éducatifs de l'Education nationale, structures de quartier...) qui pourront reprendre la situation quand le/la jeune réapparaîtra dans son quartier. Les suivis sont souvent discontinus, d'où la nécessité de développer des formes d'accompagnement souples, qui s'adaptent au parcours chaotique des jeunes.

Accompagner vers les soins et prendre en charge les traumatismes

Au fil de l'accompagnement, le recours à des intervenants spécialisés peut s'avérer indispensable. L'orientation vers des intervenants du champ de la santé sexuelle (centres de planification, centres de prévention et de dépistage) est de même nécessaire pour permettre à l'adolescent(e) d'accéder à une contraception adaptée, pour prévenir ou soigner les maladies sexuellement transmissibles, pour accéder à des IVG.

La santé sexuelle

Législation concernant l'accès à la contraception de la mineure de plus de 15 ans : la mineure bénéficie du tiers payant sur la part des dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie (part obligatoire) pour les consultations et les examens biologiques nécessaires à la contraception ainsi que pour les actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un contraceptif. Elle bénéficie du secret concernant la délivrance et la prise en charge des contraceptifs ; de la délivrance en pharmacie sans avance de frais des contraceptifs remboursables, sur prescription médicale. En application de l'article L. 5134-1 du code de la santé publique, la jeune fille mineure n'a pas l'obligation d'obtenir le consentement de ses parents pour la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs (prise de la pilule ou pose d'un stérilet). Dans chacune de ces situations, les professionnels de santé sont tenus au secret médical. Si la jeune fille le demande, il ne sera pas fait mention de cette délivrance sur les relevés de remboursement de l'Assurance Maladie.

Législation concernant l'accès à l'IVG de la mineure de plus de 15 ans : la jeune fille mineure non émancipée doit donner au médecin son consentement sans que ses parents, son tuteur ou

toute autre personne soient présents afin qu'elle n'agisse pas sous la contrainte. Ensuite, l'autorisation des parents est nécessaire. Cependant, si la jeune fille peut, si elle le souhaite, garder le secret vis-à-vis de sa famille, à condition qu'elle se fasse accompagner par une personne majeure de son choix (un adulte de son entourage, un membre du Planning familial, etc.). Dans ce cas, l'IVG, et les frais afférents, sont pris en charge à 100 %. Aucune demande de paiement ne lui est adressée. Avant l'IVG, un entretien psycho-social est obligatoire pour les jeunes filles mineures non émancipées. La prise en charge est totalement anonyme et gratuite.

Gratuité de l'accès aux soins gynécologiques : les Permanences d'accès aux soins (Pass) sont des dispositifs médico-sociaux hospitaliers qui permettent de faciliter un accès aux soins dans la gratuité.

Les conduites de michetonnage peuvent induire des traumatismes (violences, situations que l'adolescent(e) ne saura maîtriser...). Elles peuvent aussi résulter de traumatismes subis antérieurement (abus sexuel, être témoin de violence conjugale, etc.). Au début du suivi, l'adolescent(e) peut opposer une forte résistance à s'engager dans des soins. Ce n'est parfois que dans un second temps que ces offres sont acceptées, lorsque l'adolescent(e) reconnaît, après coup, s'être engagé(e) dans des relations prostitutionnelles et avoir subi des violences.

Travailler sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont un outil important pour rester en contact avec les jeunes lorsqu'ils sont en errance. Même s'ils n'ont plus assez d'argent pour acheter des crédits pour leur téléphone portable, ils trouveront toujours le moyen, via l'appareil d'un(e) ami(e), de consulter leur page Facebook (ou d'autres réseaux comme Twitter ou Snapchat...). Cela souligne l'intérêt d'ouvrir des comptes sur ces réseaux avec l'accord de sa structure et de faire de l'Internet un outil professionnel comme les autres pour rester en contact avec ce public. L'usage que les adolescents font des réseaux sociaux reste mal connu. Cette question essentielle fera prochainement l'objet de recherches.

V. LES RESSOURCES

La MMPCR est une équipe ressource pour les professionnels de Paris et de la Seine-Saint-Denis qui peut être sollicitée pour l'accompagnement méthodologique de projets de prévention et de prêt d'outils de prévention.

Lieux d'écoute et espaces d'accueil

LA CONSULT'SEXO DE L'ASSOCIATION CHARONNE

Très impliquée dans le champ des addictions, l'association Charonne dispose d'une douzaine de services dont une consultation jeunes consommateurs (CJC), la Consult', mais elle compte également un pôle Prostitution doté d'une Consult'Sexo, à laquelle peuvent recourir les professionnels (ASE, PJJ...) qui s'interrogent sur le comportement d'un jeune. « Nous analysons ensemble la situation, en commençant par réfléchir à qui est cette personne avant de parler de son problème : quels sont ses qualités, ses compétences, ses projets, ses passions... », explique Hélène David. Il s'agit de trouver ainsi des leviers pour entamer une discussion avec l'ado, examiner ce qui fait craindre l'existence d'une sexualité qui pourrait être de l'ordre du michetonnage et non d'une relation classique, puis avancer avec lui/elle. Des ateliers collectifs en direction des jeunes sont également organisés permettant, à partir d'interrogations plus larges, d'aborder la question de la sexualité, de la vie amoureuse, des conduites à risques prostitutionnelles.

Association Charonne, 9 rue Beaurepaire, 75010 Paris, Pole.prevention@charonne.asso.fr

LE DISPOSITIF PASSER'ELLES DE L'ASSOCIATION RUES ET CITÉS

Il y a quatre ans, Katia Baudry a créé, au sein de l'association Rues et Cités, l'action Passer'Elles. Ce dispositif accompagne des adolescentes échappant aux mailles des institutions de droit commun et qui, bien qu'encore scolarisées, sont dans des passages à l'acte importants et des pratiques « désencadrées ». Outre les suivis individuels, différents ateliers éducatifs visant à aborder des thématiques en lien avec la réalité juvénile — notamment, les relations filles-garçons et filles-filles — sont mis en place, en particulier dans des collèges. L'objectif de ces groupes, explique Katia Baudry, est « de travailler et développer les compétences psychosociales des adolescentes ». Une exposition sur les dangers d'Internet a ainsi été construite et circule désormais dans les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis. L'objectif du dispositif est de couvrir le sud du département en cherchant à impliquer tous les acteurs locaux et à créer une dynamique autour de la question de ces adolescentes. Dans cette logique, Katia Baudry a monté deux réseaux. Le premier réunit des professionnels de l'ASE, de l'Éducation nationale, de la justice... ; le second, des éducateurs de prévention du département. Passer'elles, Rues et Cités, 24 boulevard Paul Vaillant-Couturier, 93100 Montreuil, Tél. : 01 41 72 02 81

LES MAISONS DES ADOLESCENTS

Les Maisons des adolescents (MdA) sont des lieux qui accueillent les jeunes, quels que soient leurs questionnements ou leurs préoccupations (médicale, sexuelle, psychique, scolaire, juridique, sociale...). Le travail autour de l'accueil dans les MdA est primordial. Ce dernier est gratuit et anonyme si besoin, avec ou sans rendez-vous. Il est important que l'adolescent se sente à l'aise afin de lui permettre de s'approprier le lieu.

L'accueillant accompagne et établit avec lui des objectifs, tout en le laissant acteur de son projet. Il doit pouvoir trouver à la MdA tous les partenaires d'un réseau constitué pour mieux répondre à ses besoins. Les actions proposées peuvent être individuelles (conseil et orientation, entretien avec le professionnel le plus adapté) mais également collectives (groupe de parole, ateliers thérapeutiques...).

Association nationale des Maisons des adolescents

<http://www.anmda.fr/index.php>

MAISON DE SOLENN (Cochin-Paris)

97, boulevard du Port Royal, 75014 Paris

Tél. : 01 58 41 24 24

Mail : reseau.mda@cch.aphp.fr

Web : <http://www.mda.aphp.fr/>

MAISON DES ADOLESCENTS - ROBERT DEBRÉ

48, boulevard Sérurier, 75019 Paris

Tél : 01 40 40 27 60

Mail : maisondesados@mda-debre.fr

Web : <http://robertdebre.aphp.fr/maison-des-adolescents/>

MAISON DES ADOLESCENTS - CASITA

Hôpital Avicenne, 125 rue de Stalingrad, 93009

BOBIGNY

Tél. : 01 48 95 73 02

Mail : maison-ados.avicenne@avc.aphp.fr

Web:http://www.aphp.fr/site/actualite/mag_adolescents_maison.htm

MAISON DES ADOLESCENTS - CASADO

2 bis rue Gibault, 93200 ST DENIS

Tél. : 01 48 13 16 43

Mail : casado@ch-stdenis.fr

Web : <http://www.ch-stdenis.fr/>

MAISON DES ADOLESCENTS - AMICA

4 allée Albert Camus, 93390 CLICHY SOUS BOIS

Tél. : 01 43 88 23 64

Mail : amica.mda@gmail.com

Web : <http://www.mda93amica.fr/>

PARIS ADO SERVICE - Association Sauvegarde de l'adolescence de Paris

PAS est une structure d'accueil 24h sur 24 et d'accompagnement éducatif de jeunes mineurs et majeurs en situation de rupture qu'elle qu'en soit la cause (conflit familial sévère, fugue, violence, errance,..). PAS est l'initiateur d'une prestation unique en France autorisée de manière exceptionnelle par l'autorité judiciaire : la mise à l'abri anonyme des mineurs pour 24 h.

3 rue André Danjon 75019 Paris, Tél. : 01 42 40 20 42 / Numéro la nuit de 19 h 30 à 09 h 00 : 01 44 52 03 34

ÉTAP'ADO

Étap'ADO est un service d'écoute et d'accueil (sans rendez-vous et anonyme), d'aide et de soutien pour adolescents de 13 à 17 ans. Il s'adresse à tous les jeunes habitant la Seine-Saint-Denis (93) en situation de danger, de mal-être, de conflit familial ou scolaire. Étap'ADO, lieu d'écoute pour les jeunes de 13 à 17 ans, intervient en amont des situations de rupture, notamment celles qui concernent la famille et le système scolaire. L'équipe peut après évaluation de la situation avec le jeune, lui proposer de rester une nuit (3 nuits maximum). Lorsque l'accueil pour la nuit est envisagé, le consentement des responsables légaux est obligatoirement sollicité et l'information est faxée au Parquet des mineurs.

Étap'ADO, 23, rue Delizy, 93500 PANTIN, Tel : 01 57 42 18 52 ; E-mail : etapado@adsea93.asso.fr

<http://www.sauvegarde93.fr/etap-ado-service-accueil-ecoute-adolescents-difficulte>

DISPOSITIF "MICHETONNAGE OU CONDUITES PROSTITUTIONNELLES" DE L'APCIS

L'APCIS (Accueils, Préventions, Cultures : Intercommunautaire et Solidaire) est une association stanoise qui effectue un travail éducatif et social. Cette structure propose un accueil et une écoute des récits de vie de ces jeunes filles. Elle accompagne ces dernières dans une construction individualisée et partenariale d'un parcours de prévention des conduites pré-prostitutionnelles. Elle mène également des actions de prévention et de sensibilisation collectives sur les dangers de ces conduites et de leurs conséquences.

4 rue Guillaume Apollinaire, 93240, Stains, 01.48.22.47.95, apcis@wanadoo.fr

Agir en protection de l'enfance et/ou en justice

CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

La Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes centralise toutes les informations concernant des mineurs présumés en danger ou en risque de l'être. La CRIP est chargée du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations qui lui sont transmises. La CRIP est également un lieu ressource et a un rôle de conseil auprès des professionnels qui auraient besoin d'échanger et/ou auraient des interrogations sur une situation qu'ils ont à connaître.

CRIP 75 : 76/78, rue de Reuilly - 75583 PARIS cedex
12 - tél : 01.53.46.86.81 / fax : 01.53.46.86.30 /
courriel : crip75@paris.fr

CRIP 93 : Immeuble Picasso, 93 rue Carnot - 93003
Bobigny cedex - tél : 08 00 00 00 93

ACPE - AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

L'association dispose notamment d'un Pôle juridique, qui, en collaboration avec une équipe d'avocats bénévoles, définit les stratégies judiciaires à mettre en place dans les dossiers dans lesquels l'association se porte partie.

14, rue Mondétour 75001 Paris, Tél. : 01 40 26 91 51

Ressources pour la santé sexuelle et l'accès à la contraception

CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE

Un centre de planification est un lieu anonyme, gratuit pour les mineurs, qui accueille les jeunes et les moins jeunes. On peut y rencontrer un médecin, un gynécologue. On peut y trouver des informations sur la contraception, la grossesse, l'IVG, les IST, se faire prescrire la pilule, passer des examens médicaux (tests de grossesse...) et certains centres procèdent à des dépistages d'IST. Des préservatifs gratuits sont mis à la disposition de tous. On peut également rencontrer une conseillère conjugale et familiale pour parler de sa sexualité, de ses relations amoureuses, de son corps, etc....

N° vert : 0 800 115 115

Toutes les coordonnées des Centres de planification familiale parisiens sur le site de la ville de Paris :
<http://www.paris.fr/sexualite>

Toutes les coordonnées des Centres de planification familiale du 93 sur le site du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.fr/Centres-de-planification-familiale.html>

CENTRES DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE

Les CeGIDD permettent à ceux qui le souhaitent de « se faire dépister » gratuitement et sans avoir à donner leur nom. Ils dépistent prioritairement le V.I.H, mais aussi d'autres infections sexuellement transmissibles.

Toutes les coordonnées des Centres de prévention et de dépistage parisiens sur le site de la ville de Paris : <http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/sante/prevention-et-depistage/centres-de-depistage-76>

Toutes les coordonnées des Centres de prévention et de dépistage du 93 sur le site du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.fr/IST-faites-vous-depister.html>

Prise en charge des traumatismes

INSTITUT DE VICTIMOLOGIE - CENTRE DE PSYCHOTRAUMA

L'Institut de victimologie a pour mission l'amélioration de la prise en charge des victimes qui ont subi un traumatisme psychologique. Il vise à promouvoir le traitement précoce et spécifique de ces victimes.

131 rue de Saussure - 75017 Paris, Tél. 01 43 80 44 40

Consultations sur Paris :

http://www.institutdevictimologie.fr/annuaire/consultations-de-soins-specialises-en-psychotraumatologie_1.html

Consultations en Seine-Saint-Denis :

<http://www.institutdevictimologie.fr/centre-psychotrauma/les-consultations-de-l-institut-de-victimologie-en-seine-saint-denis-11.html>

N° Vert

119 - SERVICE NATIONAL D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DE L'ENFANCE EN DANGER

24h/24 - 7j/7 – Gratuit depuis tous les téléphones

<http://www.allo119.gouv.fr/>

FIL SANTÉ JEUNES

N° vert : 0 800 235 236 ou 3224 (appel gratuit depuis un fixe) / Appel depuis un portable : 01 44 93 30 74 (prix d'un appel ordinaire, non surtaxé)

<http://www.filsantejeunes.com/>

JEUNES VIOLENCE ÉCOUTE

N° vert : 0 800 202 223

<http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>

SIDA INFO SERVICE

N° vert : 0 800 840 800 (numéro vert, tous les jours 24h/24)

<https://www.sida-info-service.org/>

SOS VIOL

N° vert : 0 800 059 595

Remerciements

Ce guide pratique est le résultat d'un travail collectif mené dans le cadre d'une formation-action co-organisée par la MMPCR et l'association Charonne. Cette formation-action s'est déroulée de janvier à mai 2016. Le guide est le résultat des échanges au sein du groupe.

Un remerciement spécial est adressé aux participants qui ont contribué à l'animation du groupe en proposant gracieusement une conférence sur un thème qu'ils avaient travaillé : Katia BAUDRY, coordinatrice du dispositif Passer'Elles (Rues et Cités, Montreuil), Hélène DAVID, directrice adjointe de l'association Charonne (Paris), Florent FRENEUIL, psychologue à la CRIP (Bobigny), Claude GIORDANELLA, infirmière et sexologue (Ass Charonne, Paris), Bénédicte RONDEL, cheffe de service d'Etap'ADO (Pantin), Anne SAVARIT, psychologue et directrice de Maison des ados (Clichy-Montfermeil), Aldric ZEMOURRI, psychosociologue (Ass Charonne, Paris). Leurs contributions peuvent être retrouvées dans le document « *Regards croisés de professionnels du soin, du social et de l'éducatif sur le "michetonnage", une conduite à risque pré-prostitutionnel(le) chez les mineurs* ».

Remerciements à tous les participants pour la qualité de leurs interventions, de leurs témoignages et retours d'expériences : Giselle ARCHANGE, éducatrice à l'ASE (Paris), Karina BACHIRI, éducatrice à l'ASE (Paris), Mathias BAUCHER, chef du bureau de la prévention (Conseil départemental du 93), Elise BELLIER, chargée de prévention à l'Ass Charonne (Paris), Audrey BÉNÉ, éducatrice à l'ASE (La Courneuve), Jihad BOUAZZAOUI, chargé de prévention au Tête à Tête (Rosny-sous-Bois), Nicole BOUSCAILLOU, éducatrice à la CRIP (Paris), Caroline CREUSE, éducatrice à l'ASE (Aubervilliers), Laura DENOUNE, éducatrice à la Fondation Jeunesse Feu Vert (Paris), Emmanuelle DOFFEMONT, éducatrice au foyer CDEF 93 (Villepinte), Hawa FOFANA, éducatrice au foyer La Bienvenue (Noisy-le-sec), Jean-Michel FOS, cadre socio-éducatif au foyer CEF (Paris), Nathalie GAUDRON, auxiliaire puéricultrice en PMI (Clichy-sous-Bois), Dominique GERSEN, éducateur à l'ass. ARC 75 (Paris), Lætitia GIRAUDEL, éducatrice à Etap'Ado (Pantin), Gueric GRUWÉ, chargé de projet à l'ass. AREMEDIA (Paris), Horia HAMMAMI, professeur technique à la PJJ (93), Sandrine INGREGZ, chargée de prévention au Point Santé (Villetaneuse), Héla KHEDHRI, assistante socio-éducative à l'ASE (Paris), Sophie LE BIHAN, correspondante ville-justice (Mairie de Montreuil), Christiane MALAPERT, psychologue au Foyer Educatif Dubreuil (Paris), Karima MESSAOUDI, éducatrice au Foyer AEF 93-94 (Montreuil), Sandrine MEYZINDI, éducatrice à l'ADSEA 93 (Stains), Niamé NIMAGA, infirmière au CPEF, CMS Pesplic (Aubervilliers), Camille PERONNET, adjointe à la responsable de la CRIP (Paris), Nadia PIE, assistante sociale scolaire (Clichy-sous-Bois), Séverine ROLLET, éducatrice à l'ass. Soleil (Paris), Cécile SAGE, assistante socio-éducative à l'ASE (Pantin), Gaëlle SALIOU, cheffe de service au foyer Notr'Asso (Paris), Kheira SEBBAGHI, éducatrice à l'ass. Soleil (Paris), Emma TARQUIN, agent de prévention (Mairie de Stains), Myriam TBAHRITI, assistante sociale scolaire (Paris), Marie-Joëlle THOMAS, éducatrice au foyer CEF Le Nôtre, Gaëlle TOUPET-BOULAÏCH, éducatrice à la Fondation Jeunesse Feu Vert (Paris), Claire VALLOTON, éducatrice à l'ASE (Paris), Cécile VIDALAIN, éducatrice à l'ASE (Paris).²

Rédaction du document : Emmanuel MEUNIER (MMPCR), Florence RAYNAL (journaliste)

CONTACT MMPCR

mmpcr@cg93.fr ; dases-mmpcr@paris.fr ; 01 71 29 26 91
41, rue Delizy, Pantin - Bâtiment A - 5e étage